

Agreste Données

Midi-Pyrénées

Numéro 74 – juin 2013



recensement
agricole
2010

Assises de l'installation en Midi-Pyrénées



En 2010, les jeunes représentent un agriculteur sur cinq en Midi-Pyrénées. Ils ont en majorité obtenu une DJA. Deux sur cinq sont cependant exclus de ce dispositif. Le questionnaire du recensement agricole n'interroge pas sur les raisons de cette exclusion. Il apporte néanmoins des pistes de réponses. Les jeunes sans DJA sont moins diplômés que les bénéficiaires, leurs exploitations sont plus petites. Ils exercent plus fréquemment une autre profession qui prime sur leur activité d'agriculteur. Certaines productions comme l'élevage laitier impliquent presque systématiquement le recours aux DJA. D'autres, comme l'activité céréalière, sont moins concernées.

Jeunes agriculteurs : deux sur cinq se sont installés sans dotation aux jeunes agriculteurs

L'accès aux DJA s'est généralisé depuis leur mise en place

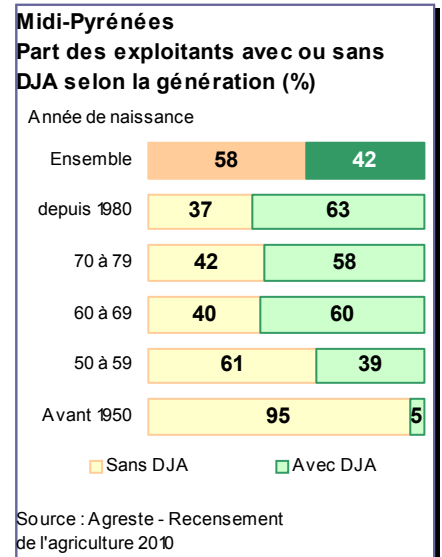
Au recensement de l'agriculture de 2010, Midi-Pyrénées compte 56 643 exploitants agricoles (individuels ou en coexploitation) dont 24 054, soit 42 %, ont bénéficié de dotation aux jeunes agriculteurs (DJA).

Selon le sexe et la génération, cette proportion varie.

Elle a tendance à croître d'une génération à la suivante. Celle des trente-quatre ans (nés dans les années 70) marque cependant un léger recul. Elle est essentiellement concernée par les DJA attribuées entre 1995 et 2005.

Les personnes nées avant les années cinquante sont très peu couvertes par un dispositif qui n'existe que depuis 1973 et qui se limitait, avant d'être étendu à l'ensemble du territoire métropolitain en 1976, aux zones dans lesquelles « le maintien d'un niveau minimum de peuplement et d'une activité agricole suffisante pour entretenir l'espace naturel ne sont pas assurés ».

De plus en plus de bénéficiaires parmi les jeunes



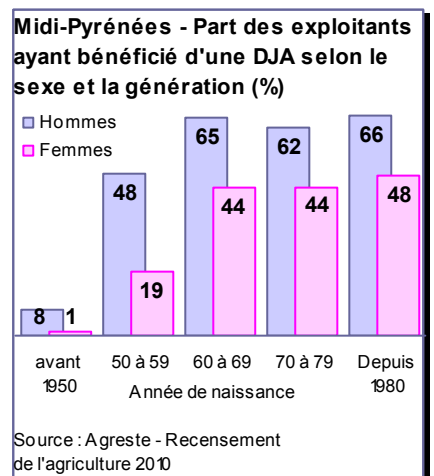
Femmes moins concernées

Un homme sur deux et une femme sur quatre ont bénéficié d'une DJA. Cette faible proportion pour les femmes s'explique par la part élevée de celles qui entrent dans la profession tardivement, notamment pour prendre la succession de leur conjoint au moment où ce dernier prend sa retraite.

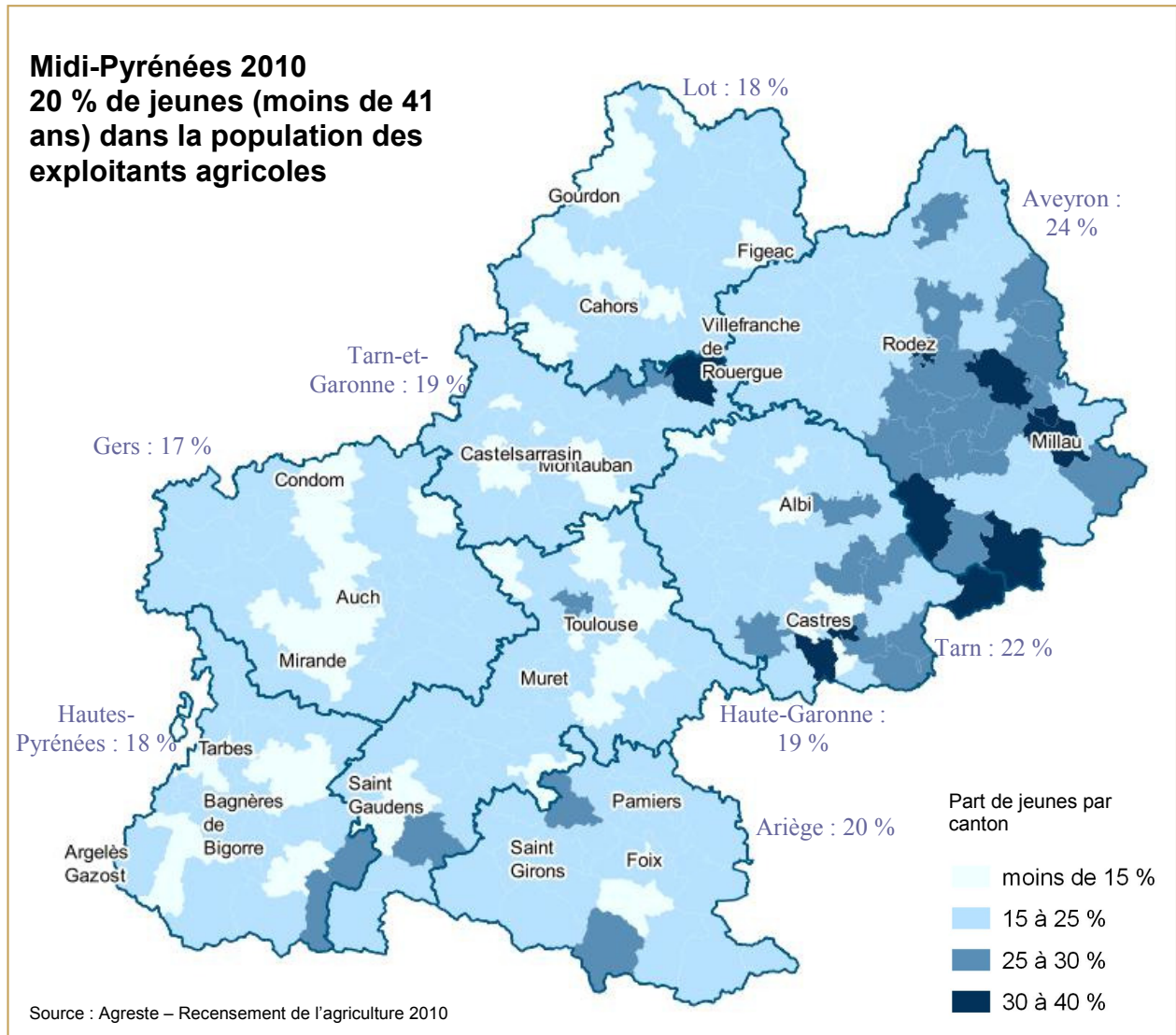
Ainsi, 19 % des femmes nées dans les années cinquante ont bénéficié d'une DJA. Pour les générations suivantes ce taux passe du simple à plus du double.

Néanmoins, même très jeunes, elles affichent un taux de couverture par les DJA inférieur à 50 % alors qu'il atteint 66 % pour les hommes.

Parité hommes-femmes en progrès



Par la suite, le terme de jeune exploitant s'applique à tous ceux âgés de moins de 41 ans à la date du recensement agricole 2010 (nés depuis 1970).



En Midi-Pyrénées, 20 % des exploitants agricoles ont moins de 41 ans. Cette proportion varie de 17 % (pour le taux le plus bas dans le Gers) à 24 % (pour le taux le plus élevé en Aveyron).

Les jeunes sont proportionnellement plus nombreux dans les régions agricoles des Grands Causses, du Lévezou et des Plateaux de Lacaune.

Jeunes sans DJA : vrais et faux exclus du dispositif

Les jeunes exploitants n'ont pas tous bénéficié de DJA. C'est le cas pour 4 573 d'entre eux (quatre jeunes sur dix).

La situation diffère d'un département à l'autre, l'Aveyron affichant le plus fort taux de couverture DJA de ses jeunes agriculteurs : trois sur quatre en ont bénéficié.

A l'inverse, Hautes-Pyrénées, Haute-Garonne et Tarn-et-Garonne ont une proportion très élevée de jeunes sans DJA (plus d'un sur deux).

L'obtention de DJA est conditionnée par le niveau de diplôme du jeune postulant

et par la présentation d'un projet d'investissement directement lié à son activité de production agricole. S'il est déjà exploitant, il peut prétendre aux DJA sous certaines conditions de revenu.

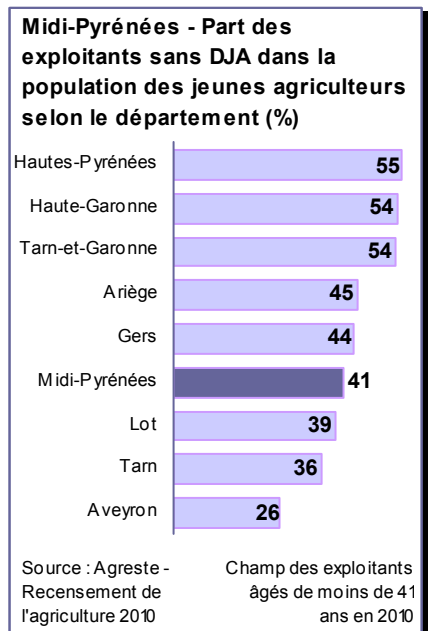
Mais ce coup de pouce appréciable est assorti de contreparties, tels les engagements à rester agriculteur durant cinq ans et à réaliser en trois ans les mises en conformité des équipements repris.

Les jeunes sans DJA présentent, pour la majorité, des caractéristiques différentes de ceux qui en ont bénéficié. Ils sont allés moins loin dans leurs études. Leurs projets d'installation sont plus modestes : on les trouve essentiellement dans de petites exploitations de statut individuel et plus d'un sur deux exerce une autre activité professionnelle.

Une partie d'entre eux remplit toutefois les conditions permettant l'accès aux DJA.

Pour en savoir plus sur les conditions et les obligations liées à l'obtention des DJA : <http://agriculture.gouv.fr/installation>

Peu de jeunes sans DJA en Aveyron



Moins de DJA dans les petites exploitations

46 % des jeunes qui n'ont pas bénéficié d'une DJA sont dans des petites exploitations (40 points de plus que pour la population des jeunes bénéficiaires).

A peine 1 % des bénéficiaires sont dans une très petite exploitation contre 22 % des jeunes sans DJA.

La proportion de jeunes sans DJA qui travaillent dans des exploitations de dimension moyenne ou grande n'est pas négligeable. Auquel cas, ils sont trois fois sur quatre dans des coexploitations. Au contraire, dans les petites exploitations, 95 % des exploitants sans DJA sont en individuel.

L'appartenance d'une exploitation à la catégorie des grandes, moyennes ou petites exploitations est déterminée par le résultat du calcul de sa **production brute standard (PBS)**.

La PBS est une mesure de la dimension économique d'une exploitation, à la date du recensement 2010. Le calcul de la PBS est réalisé en affectant à chaque are de culture et à chaque unité de cheptel un coefficient représentant son potentiel de production unitaire, en euros. Le cumul des productions potentielles ainsi calculées donne la PBS.

Les **petites** exploitations ont une PBS inférieure à 25 000 euros (pour les **très petites**, elle est inférieure à 8 000 euros).

Les exploitations de dimension **moyenne** ont une PBS comprise entre 25 000 et 100 000 euros.

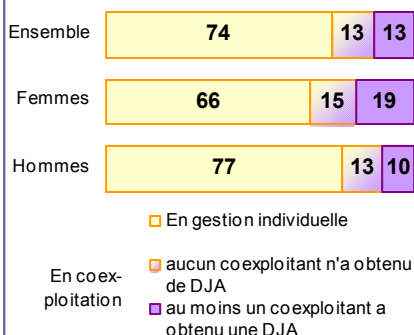
Les **grandes** exploitations ont une PBS qui atteint ou dépasse 100 000 euros.

Plus de DJA dans les coexploitations

Plus de la moitié des jeunes bénéficiaires de DJA travaillent en coexploitation.

En coexploitation, un jeune sans DJA sur deux travaille avec un bénéficiaire

Répartition des jeunes exploitants sans DJA par type de gestion selon le sexe (%)



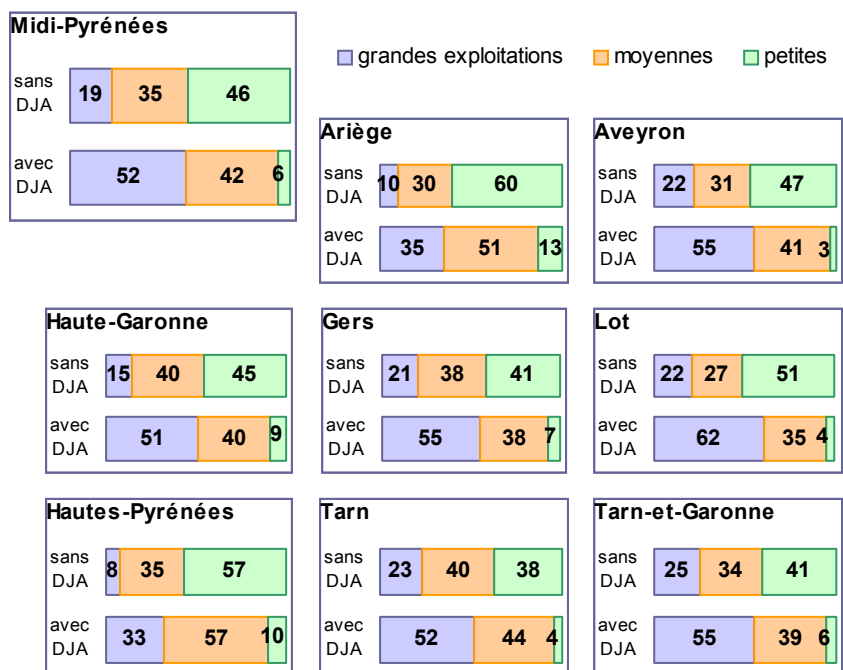
Source : Agreste - Recensement de l'agriculture 2010
Champ des exploitants sans DJA ayant moins de 41 ans en 2010

Les jeunes sans DJA sont, trois fois sur quatre, exploitants individuels.

Dans certaines coexploitations, la démarche visant à obtenir une DJA est totalement absente, aucun des exploitants (jeunes comme leurs aînés)

Six jeunes sans DJA sur dix sont dans de petites exploitations en Ariège

Midi-Pyrénées - Répartition des jeunes exploitants entre grandes, moyennes et petites exploitations, selon qu'ils sont ou non bénéficiaires de DJA (%)

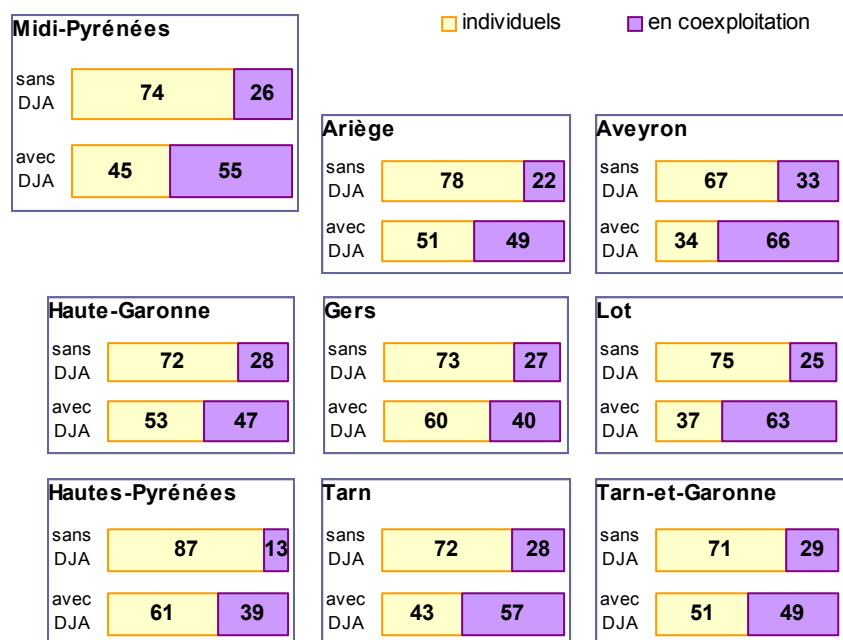


Champ des exploitants ayant moins de 41 ans en 2010

Source : Agreste - Recensement de l'agriculture 2010

Près de neuf jeunes sans DJA sur dix sont en individuel dans les Hautes-Pyrénées

Midi-Pyrénées - Répartition des jeunes exploitants entre exploitations gérées individuellement ou en coexploitation, selon qu'ils sont ou non bénéficiaires de DJA (%)



Champ des exploitants ayant moins de 41 ans en 2010

Source : Agreste - Recensement de l'agriculture 2010

n'ayant bénéficié de DJA.

Dans d'autres au contraire, certains des coexploitants en ont obtenu.

Les femmes sans DJA sont plus souvent que les hommes intégrées dans une coexploitation et près d'une sur

cinq exerce avec des coexploitants ayant bénéficié de DJA.

Parmi les hommes sans DJA, seul un sur dix est dans ce cas.

Jeunes sans DJA : niveau d'études inférieur

Alors que 84 % des jeunes ayant bénéficié d'une DJA ont un niveau d'études au moins égal au baccalauréat, ce n'est le cas que pour 60 % des jeunes sans DJA. Ces derniers sont même 8 % à avoir un niveau inférieur ou équivalent au BEPC.

En revanche, ils sont relativement plus nombreux à avoir suivi des études supérieures longues (bac + 3 et plus).

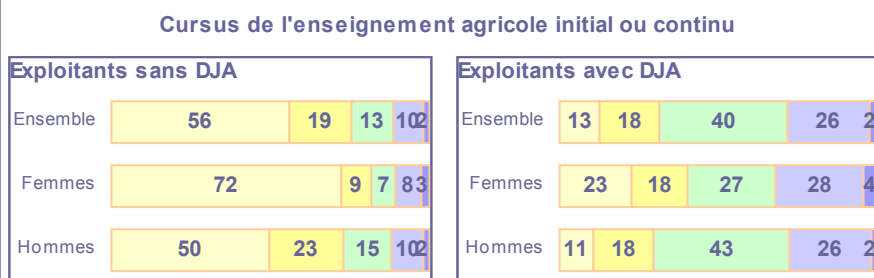
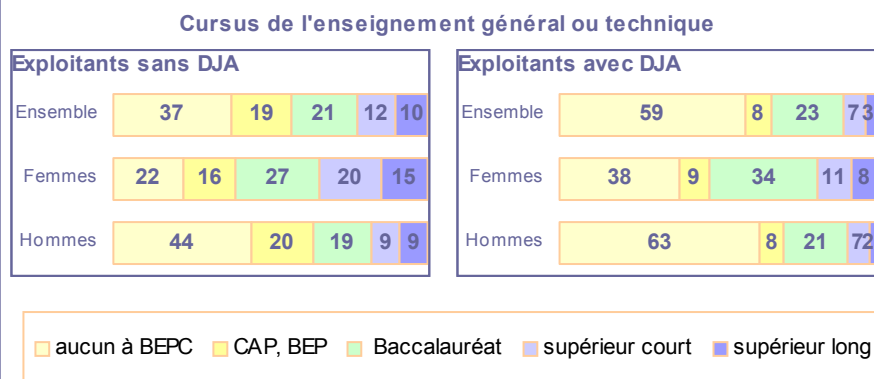
Mais, près de neuf fois sur dix, ce diplôme a été acquis dans le cadre de l'enseignement général.

Quel que soit le niveau acquis, les études réalisées par la population sans DJA relèvent plus de l'enseignement général ou technique que de l'enseignement agricole.

A contrario, les bénéficiaires de DJA ont majoritairement suivi un enseignement agricole et plus de deux sur trois ont, à minima, le baccalauréat agricole.

Jeunes sans DJA : 43 % ont, à minima, le niveau du baccalauréat général ou technique

Midi-Pyrénées - Répartition des exploitants selon leur niveau d'études (%)



Source : Agreste - Recensement de l'agriculture 2010

Champ des exploitants ayant moins de 41 ans en 2010

Pluriactivité plus fréquente

Les jeunes qui n'ont pas de DJA exercent, pour 54 % d'entre eux, une autre activité professionnelle contre seulement 12 % de ceux ayant bénéficié d'une DJA.

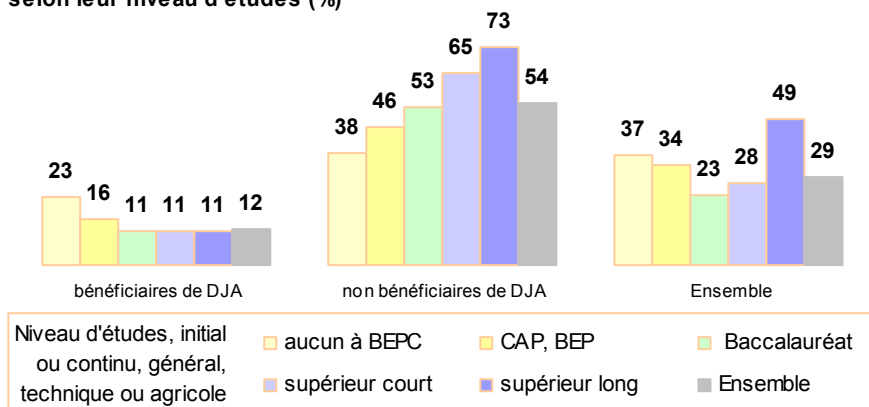
Plus leur niveau d'études est élevé, plus fréquente est leur pluriactivité. C'est l'inverse pour ceux qui ont bénéficié d'une DJA.

L'activité agricole est secondaire par rapport à l'autre activité professionnelle pour 78 % des pluriactifs non bénéficiaires de DJA et pour 20 % des pluriactifs bénéficiaires.

Ces parts varient selon la dimension de l'exploitation.

Jeunes sans DJA : plus d'un bachelier sur deux exerce une autre profession

Midi-Pyrénées - Part d'exploitants ayant une autre activité professionnelle selon leur niveau d'études (%)



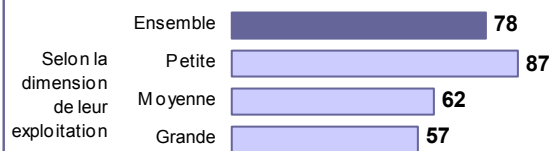
Source : Agreste - Recensement de l'agriculture 2010

Champ des exploitants ayant moins de 41 ans en 2010

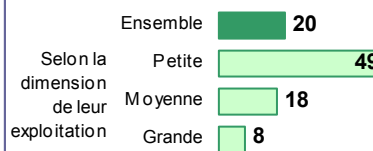
Jeunes sans DJA : les pluriactifs vivent d'abord de leur profession non agricole

Part d'exploitants pluriactifs pour lesquels l'activité d'agriculteur est secondaire (%)

quand ils n'ont pas de DJA



quand ils sont bénéficiaires DJA



Source : Agreste - Recensement de l'agriculture 2010

Champ des exploitants pluriactifs ayant moins de 41 ans en 2010

Jeunes sans DJA selon l'orientation dominante de production

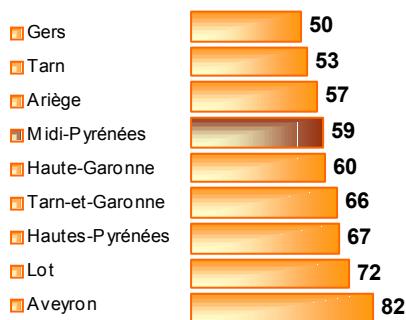
Dans certaines orientations de production (Otex), la plupart des jeunes ont fait la démarche d'obtenir une DJA. Dans d'autres au contraire, la part de jeunes sans DJA est très élevée.

Grandes cultures et **Maraîchage-horticulture** sont les deux orientations de production dans lesquelles on trouve les plus faibles proportions de bénéficiaires DJA (quatre sur dix) parmi les jeunes.

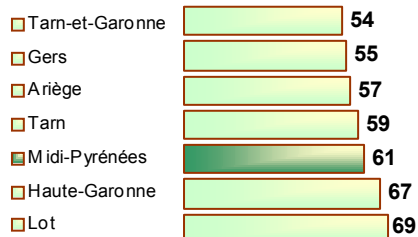
Tous les départements sont concernés, à des degrés divers.

Part de jeunes sans DJA par département (%)

dans l'orientation **Grandes cultures** (%)



dans l'orientation **Maraîchage, horticulture** (%)



Source : Agreste - Recensement de l'agriculture 2010

Champ des exploitants ayant moins de 41 ans en 2010

Départements non représentés : ceux pour lesquels l'effectif de jeunes agriculteurs est inférieur à vingt

En **Grandes cultures**, le Gers (talonné par le Tarn) a le taux de couverture le plus élevé. Il est cependant modeste : un jeune sur deux. Dans l'Aveyron, les producteurs qui s'orientent en Grandes cultures bénéficient très rarement de DJA (moins d'un sur cinq). Ceux du Lot présentent, dans une moindre mesure, des caractéristiques similaires.

Les différences entre départements proviennent des répartitions entre petites, moyennes et grandes exploitations. En Aveyron, les jeunes de cette Otex sont, à 90 %, dans des petites exploitations (66 % pour ceux du Lot). Dans les autres départements, ils se répartissent plus équitablement entre grandes, moyennes et petites exploitations. Dans

le Gers notamment, seuls 28 % des jeunes de l'Otex Grandes cultures travaillent dans une petite exploitation.

Or, et ce constat vaut dans tous les départements, dans les petites exploitations de l'Otex Grandes cultures, neuf jeunes sur dix n'ont pas de DJA.

A l'échelle de la région, les non bénéficiaires DJA représentent 26 % des jeunes dans les grandes exploitations, 48 % dans les moyennes et 88 % dans les petites.

En **Maraîchage-horticulture**, le Lot et la Haute-Garonne détiennent le record régional de la part de jeunes sans DJA (plus de deux sur trois).

A la différence de ce qui se passe dans l'orientation Grandes cultures où le taux de couverture DJA est élevé dans les grandes exploitations, près d'un jeune sur deux (47 %) dans les grandes exploitations de l'Otex Maraîchage-horticulture n'a pas de DJA. Cette part est respectivement de 61 et 76 % dans les moyennes et petites exploitations.

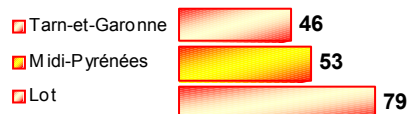
En **Cultures fruitières et autres cultures permanentes** (hors vigne), moins d'un jeune sur deux bénéficie de DJA.

Le Lot et le Tarn-et-Garonne sont les principaux départements producteurs de fruits de la région. Mais leurs productions sont différentes, le Lot étant le verger de noyers de Midi-Pyrénées alors que le Tarn-et-Garonne est leader en fruits à pépins ou à noyau.

En Tarn-et-Garonne, plus d'un jeune sur deux a bénéficié de DJA contre un sur

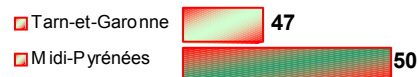
Part de jeunes sans DJA par département (%)

dans l'orientation **Cultures fruitières et autres cultures permanentes** (%)

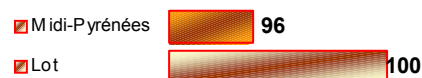


dont

dans l'orientation **Fruits à pépins, à noyau** (%)



dans l'orientation **Fruits à coque** (%)



Source : Agreste - Recensement de l'agriculture 2010

Champ des exploitants ayant moins de 41 ans en 2010

Départements non représentés : ceux pour lesquels l'effectif de jeunes agriculteurs est inférieur à vingt

cinq seulement dans le Lot.

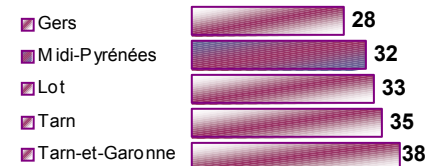
Dans le Tarn-et-Garonne, 67 % des jeunes de cette Otex exercent dans de grandes exploitations et seulement 7 % sont dans des petites.

Dans le Lot, ces taux sont radicalement différents : respectivement 23 et 58 %.

Parmi les orientations de production à dominante végétale, la **Viticulture** est la seule à afficher un taux de couverture DJA élevé (deux jeunes sur trois).

Part de jeunes sans DJA par département (%)

dans l'orientation **Viticulture** (%)



dans l'orientation combinant **Grandes cultures et vignes** (%)



Source : Agreste - Recensement de l'agriculture 2010

Champ des exploitants ayant moins de 41 ans en 2010

Départements non représentés : ceux pour lesquels l'effectif de jeunes agriculteurs est inférieur à vingt

Seuls 10 % des jeunes de cette Otex sont dans une petite exploitation. Dans ce cas, leur taux de couverture DJA est faible (21 % contre 79 % dans les grandes exploitations et 61 % dans les moyennes).

Les trois départements les plus viticoles arrivent en tête : le Gers (72 % de bénéficiaires parmi les jeunes producteurs), le Lot et le Tarn (respectivement 67 et 65 % de jeunes bénéficiaires).

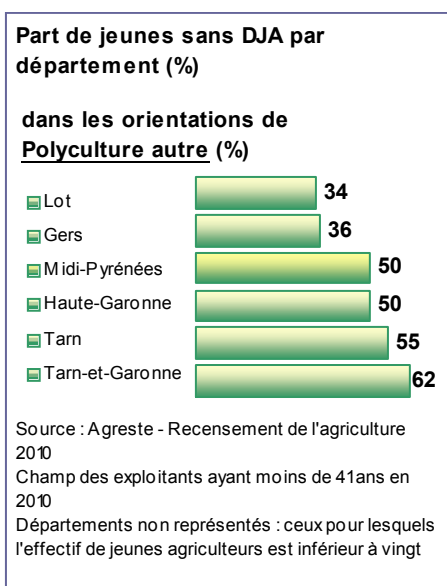
Le fait de cultiver la vigne motive les demandes de DJA.

Ainsi, dans les exploitations de l'orientation Polyculture qui combinent **Grandes cultures et Vignes**, trois jeunes sur quatre ont bénéficié d'une DJA.

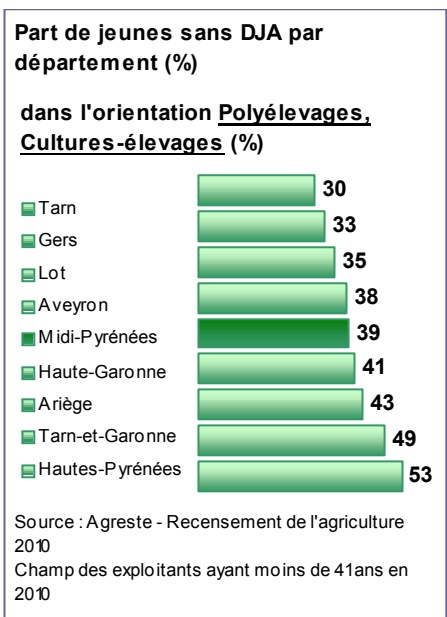
L'appartenance d'une exploitation à une Otex donnée est déterminée par les poids respectifs de ses diverses productions dans le calcul de sa PBS.

Une catégorie de production (grandes cultures, bovins lait, bovins viande, etc.) est dominante (et désigne donc l'Otex de l'exploitation) lorsqu'elle représente au moins 66 % de sa PBS totale.

Dans les autres orientations de **Poly-culture** - qui regroupent essentiellement des combinaisons de grandes cultures et de cultures spéciales hors vigne - les jeunes sont relativement moins nombreux à bénéficier de DJA. Leur part varie fortement de 38 % dans le Tarn-et-Garonne à 66 % dans le Lot.



Les jeunes qui combinent **Cultures et élevage** (hors granivores) sont dans la moyenne régionale avec trois jeunes sur cinq bénéficiaires de DJA.



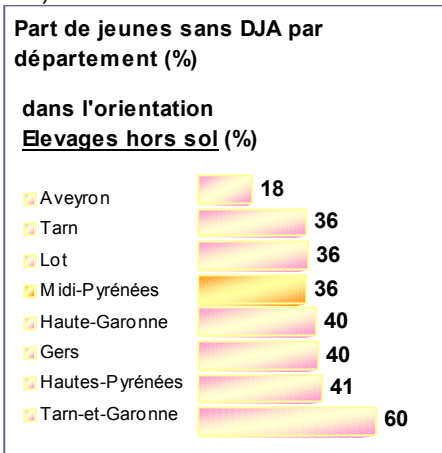
Pour cette orientation aussi, des écarts importants entre les départements existent. Tarn, Gers, Lot affichent un taux de couverture de l'ordre de deux jeunes sur trois tandis qu'il atteint à peine un sur deux dans les Hautes-Pyrénées ou en Tarn-et-Garonne.

Ces écarts s'expliquent notamment par les caractéristiques extrêmement variées, selon la zone géographique, de cette orientation de production (que ce soit dans ses dimensions et dans l'éventail de ses productions).

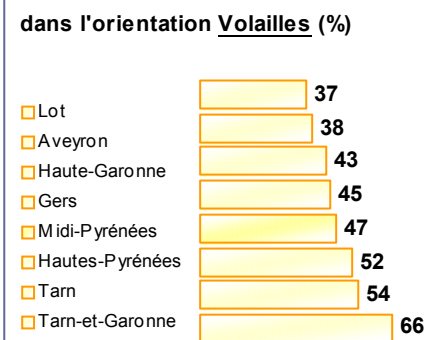
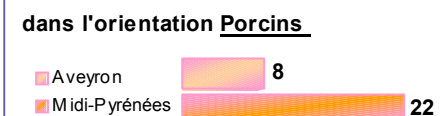
Dans les **élevages spécialisés hors sol** (granivores et combinaisons de granivores et bovins lait), le taux de couverture des jeunes par le dispositif DJA est relativement élevé.

L'Aveyron est en tête, grâce notamment à ses élevages de porcs qui sont massivement couverts par le dispositif.

Le Tarn-et-Garonne est en queue de peloton, y compris dans les grandes exploitations (où 53 % des jeunes sont sans DJA contre 27 % à l'échelon régional).



dont



Source : Agreste - Recensement de l'agriculture 2010
Champ des exploitants ayant moins de 41ans en 2010
Départements non représentés : ceux pour lesquels l'effectif de jeunes agriculteurs est inférieur à vingt

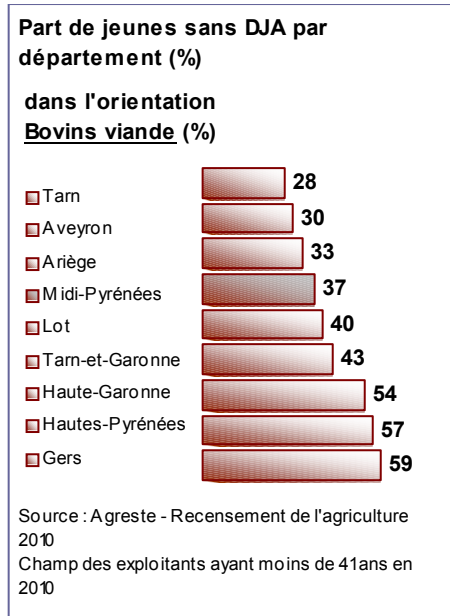
Les éleveurs de volailles sont moins bien couverts par le dispositif que ceux de porcins. Même dans les grandes exploitations orientées Volailles, 37 % des jeunes sont sans DJA.

Dans les élevages spécialisés en **Bovins viande**, la part de jeunes bénéficiaires de DJA est très hétérogène entre les départements et va du simple (41 % dans le Gers) à près du double (72 % dans le Tarn).

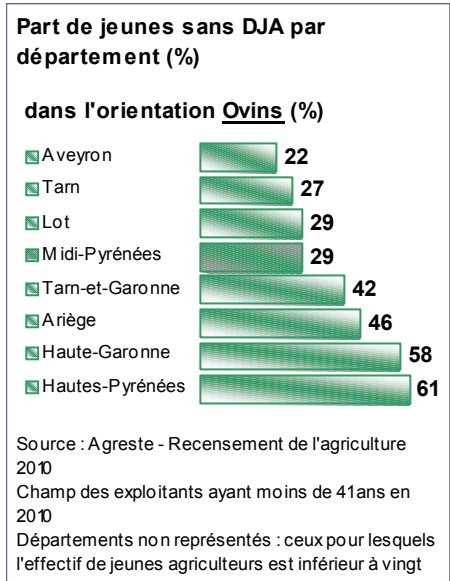
Même à dimension comparable, des écarts importants sont constatés.

Dans les exploitations de taille moyenne notamment, la part de jeunes sans

DJA, qui est de 25 % pour l'ensemble Midi-Pyrénées, cache de fortes disparités entre les quatre départements les mieux couverts (Tarn, Aveyron, Ariège, Lot : un jeune sur cinq sans DJA) et les autres (deux sur cinq de non bénéficiaires).



Plus importantes encore sont les différences entre départements dans l'orientation dominante de production **Ovins**.



Les trois départements qui ont le meilleur taux de couverture DJA de leurs jeunes sont l'Aveyron, le Tarn et le Lot (respectivement 78, 73 et 71 % de jeunes bénéficiaires).

Dans ces trois départements, les jeunes dirigeant de petites exploitations sont rares (5 % dans l'Aveyron et le Tarn, 13 % dans le Lot). Au contraire, ils travaillent majoritairement dans de grandes exploitations (64 % dans l'Aveyron, 54% dans le Tarn et le Lot).

En outre, les élevages ovins tarnais et aveyronnais ont une vocation avérée pour la production laitière.

Dans les autres départements, la voca-

tion laitière des ovins est plus marginale et les exploitations sont de taille plus modeste.

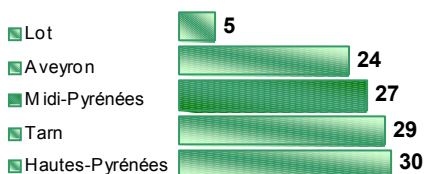
L'activité de production laitière incite à recourir aux DJA.

Ainsi, dans l'orientation **Caprins**, le plus faible taux de couverture (en Tarn-et-Garonne) reste élevé : deux jeunes sur trois.

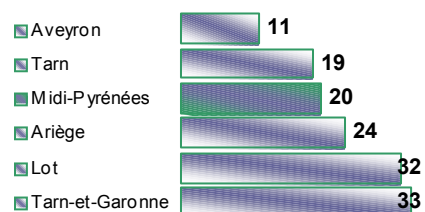
Il est quasiment exhaustif en Aveyron, département dans lequel les grandes exploitations caprines captent 90 % des jeunes de cette orientation de production.

Part de jeunes sans DJA par département (%)

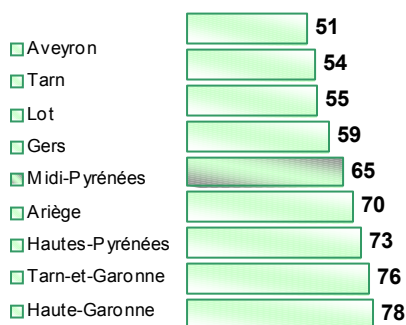
dans l'orientation **Ovins-bovins combinés** (%)



dans l'orientation **Caprins** (%)



dans l'orientation **Autres herbivores** (%)



Source : Agreste - Recensement de l'agriculture 2010

Champ des exploitants ayant moins de 41 ans en 2010

Départements non représentés : ceux pour lesquels l'effectif de jeunes agriculteurs est inférieur à vingt

Les exploitations spécialisées en **autres herbivores** (équins ou combinaisons sans dominante d'équins, caprins, ovins, bovins) sont très peu concernées par les DJA. Elles sont majoritairement de petite dimension.

Les départements d'élevage que sont l'Aveyron, le Tarn et le Lot affichent les meilleurs taux de couverture DJA mais restent en deçà d'un jeune sur deux.

Les jeunes des exploitations orientées en **Bovins lait** ont, pour une grosse majorité (87 %), bénéficié d'une DJA.

Dans cette Otex, trois jeunes sur quatre sont dans des grandes exploitations (et 1 % seulement sont dans des petites).

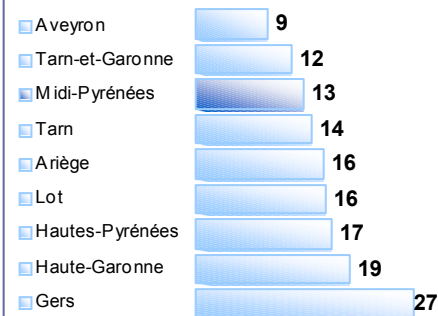
Sans surprise, c'est en Aveyron qu'on trouve les proportions les plus faibles de jeunes sans DJA. L'Aveyron est la locomotive de la région pour la production de lait.

Le Gers affiche le plus faible taux de couverture DJA de ses jeunes producteurs de lait de vache. C'est le département de Midi-Pyrénées pour lequel la production laitière de vache a diminué le plus drastiquement au cours des dix dernières campagnes laitières (de - 6 % par campagne en moyenne - *source : Enquête mensuelle laitière*).

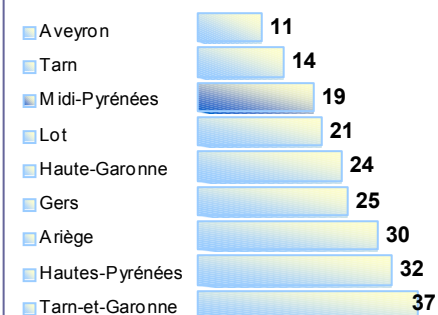
Les exploitations dans lesquelles la production de lait de vache est un élément essentiel (Otex combinant Bovins lait et autres productions) de l'activité agricole sont, elles aussi, bien couvertes par le dispositif DJA.

Part de jeunes sans DJA par département (%)

dans l'orientation **Bovins lait** (%)



dans les orientations combinant **Bovins lait et autres productions sauf granivores** (%)



Source : Agreste - Recensement de l'agriculture 2010

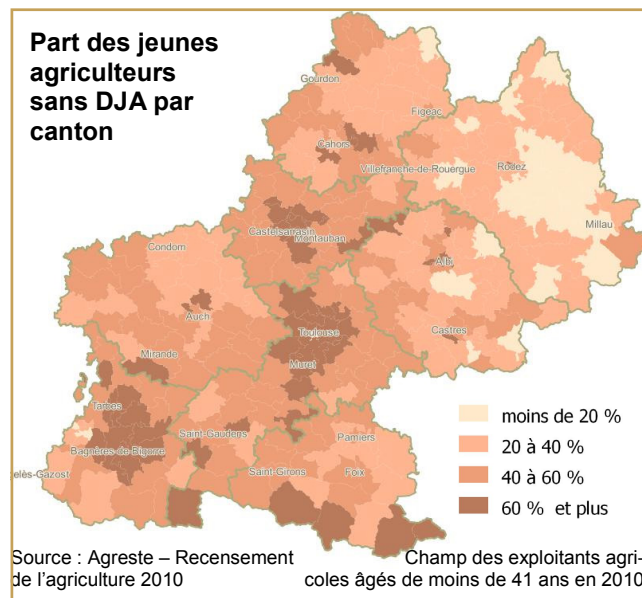
Champ des exploitants ayant moins de 41 ans en 2010

Jeunes sans DJA : une concentration hétérogène selon le territoire

En Haute-Garonne, Tarn-et-Garonne et Hautes-Pyrénées, départements dans lesquels les jeunes sont les moins concernés par les DJA, ce sont surtout les cantons en périphérie des chefs-lieux de département qui affichent les plus faibles taux de couverture de leurs jeunes agriculteurs par le dispositif des DJA : au moins trois sur cinq n'en ont pas bénéficié.

La proximité avec les centres urbains entraîne une forte pression sur les prix des terres.

Part des jeunes agriculteurs sans DJA par canton



Une gestion patrimoniale de certaines terres ?

Il est vraisemblable que les jeunes dont les exploitations sont situées en zone où la pression foncière est prononcée soient moins enclins à recourir à une aide qui les engagerait pour plusieurs années. La proximité avec les centres urbains pourrait favoriser une certaine pluriacti-

té des agriculteurs.

En l'occurrence, ce n'est pas le cas de ces jeunes sans DJA, même dans le voisinage de Toulouse (de l'ordre de un pluriactif sur trois parmi les jeunes sans DJA).

Agriculteurs installés tardivement

Certains agriculteurs s'installent bien après l'âge de 40 ans et ne peuvent bénéficier de DJA.

En Midi-Pyrénées, dans la population des 11 345 exploitants individuels âgés de 41 à 50 ans, 8 % se sont installés après l'âge de 40 ans.

Le Tarn est le département dans lequel hommes et femmes ont le comportement le plus dissemblable : 5 % pour les hommes, 20 % pour les femmes.

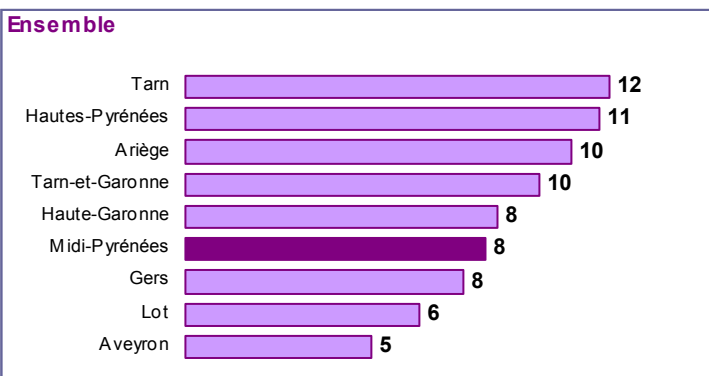
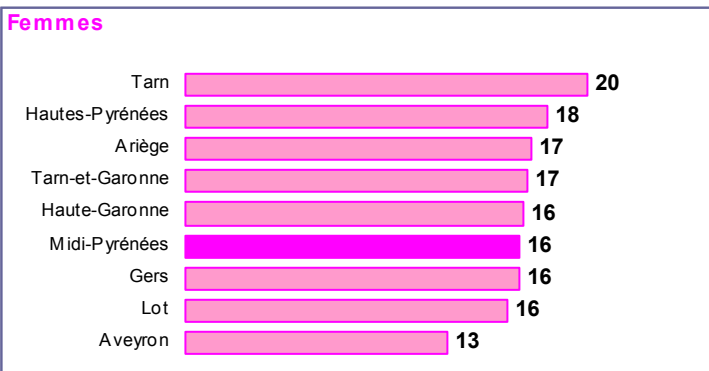
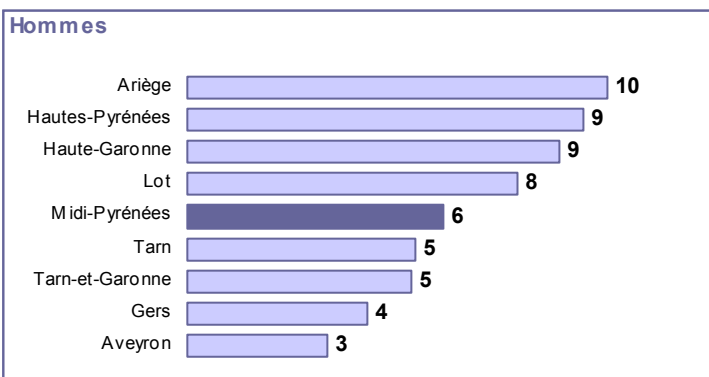
Dans le Gers et le Tarn-et-Garonne, les hommes présentent un taux d'installation après 40 ans très faible alors qu'il est supérieur à 16 % pour les femmes.

Le département d'Ariège, suivi des Hautes-Pyrénées, de la Haute-Garonne et du Lot, présente le taux le plus élevé d'hommes s'étant installés après l'âge de 40 ans : un homme sur dix.

L'Aveyron a les taux les plus faibles d'installation tardive, qu'il s'agisse des hommes ou des femmes.

Hommes quadragénaires en individuel : 6 % se sont installés après leurs 40 ans

Part d'exploitants qui se sont installés après l'âge de 40 ans (%)



Champ des exploitants individuels âgés de 41 à 50 ans en 2010

Source : agreste - Recensement de l'agriculture 2010

Le champ d'observation de l'âge d'installation après 40 ans se limite à la génération ayant 41 à 50 ans en 2010.

Ceci afin d'éliminer une grande partie des personnes qui succèdent à leur conjoint au moment de son départ à la retraite (des femmes pour l'essentiel mais aussi quelques hommes).

Seuls les exploitants individuels sont observés car le questionnement au recensement 2010 ne permet pas de savoir, en cas de coexploitation, lequel des coexploitants indique l'année de son installation.

Cette publication a été réalisée dans le cadre des Assises de l'installation.

Les **Assises de l'installation agricole** ont été lancées par le ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt le 25 novembre 2012. Ces travaux s'inscrivent dans la perspective de la préparation de la prochaine **Loi d'Avenir**.

L'objectif est de favoriser l'accès au métier d'agriculteur en améliorant les dispositifs d'aide existants et en optimisant leur complémentarité, en renforçant l'accompagnement des candidats à l'installation, en améliorant la gouvernance et en faisant le lien avec la question de l'accès au foncier pour les nouveaux agriculteurs.

Un ensemble de travaux thématiques ont été organisés à l'échelle nationale, ils sont complétés, dans chaque région au cours du printemps 2013, par une consultation des partenaires locaux.

Pour alimenter la réflexion en Midi-Pyrénées, une analyse de l'existant est réalisée.

Pour en savoir plus : <http://agriculture.gouv.fr/Les-assises-de-l-installation>

<http://draaf.midi-pyrenees.agriculture.gouv.fr/Assises-de-l-Installation>



Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
Service régional de l'information statistique, économique et territoriale
Cité administrative - Bât. E
Bd Armand Duportal
31074 TOULOUSE cédex
Mél : donnees-agreste.draaf-midi-pyrenees@agriculture.gouv.fr

Directeur régional par intérim : Bruno LION
Directeur de la publication par intérim : Jean-Pierre CASSAGNE
Rédactrice en chef : Dominique AYMARD
Rédaction : Dominique AYMARD
Composition : Dominique AYMARD
Impression : SSP Toulouse
Dépôt légal : à parution ISSN n° 1958-1475

Prix : 4€50
© Agreste 2013